



Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20250124-DEC25-163-AR
Date de télétransmission : 24/01/2025
Date de réception en préfecture : 24/01/2025

DEC 25 - 163

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

Publié le

24 JAN. 2025

DECISION

Objet : Demande d'attribution de la subvention auprès du Conseil départemental du Val-de-Marne, au titre l'Aide aux théâtres de ville et espaces culturels, pour la saison culturelle 24-25.

Le Maire de Champigny-sur-Marne ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n°2020-132 du Conseil municipal, réuni en séance le 18 novembre 2020, portant délégation au Maire pour demander, sans restriction, à tout organisme financeur, l'attribution de subvention ;

Vu la délibération n° n°2024-001 du conseil municipal en date du 7 février 2024, adoptant le Budget principal de la ville de Champigny-sur-Marne de l'exercice 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : DE SOLLICITER l'attribution de *l'Aide aux théâtres de ville et espaces culturels* d'un montant de 52 000€.

ARTICLE 2 : D'INDIQUER que la directrice générale des services de la mairie est chargée de l'exécution de la présente décision et notamment de faire procéder à sa publication.

ARTICLE 3 : DE PRECISER que l'ampliation de la présente décision sera adressée à :
Madame la Préfète du Val-de-Marne ;

Fait à Champigny-sur-Marne, le 24 JAN. 2025



Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France